

## CERTIFICATION P.E.F.C DES FORÊTS COMMUNALES DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX DÉPARTEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, le **14 avril**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **07 avril 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

**Secrétaire de séance :**

Philippe LANGANNÉ

**Présents :**

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGO, F. DREME, G. PONTAROLLO, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, Y. BAUDIN, P. LANGANNÉ, G. FLUTTAZ, J-C. PERCEVAL, C. PEPIN, A. GIMENEZ, J. CHAMOSSET, N. DAVIET, L. DUBOIS, J-M STÉDILE, S. CARTIER, D. DEVULDER, F. MONTAGNON

**Absent :**

R. DALLEVET, P. AGERON, I. RAVIER, I. PACHECO, V. LEBAILLY, G. BALLANSAT, S. FORNUTO, C. BRUCHE, M. RABATEL

**Pouvoirs :**

P. AGERON à F. DREME ; I. RAVIER à N. DAVIET ; S. FORNUTO à L. DUBOIS ; C. BRUCHE à J-M STÉDILE

- 
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants ;
- VU** le Code forestier, notamment les dispositions relatives à la gestion durable des forêts publiques ;
- VU** la charte PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), régissant la certification de la gestion durable des forêts ;
- VU** la possibilité pour les communes forestières de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de la démarche de certification PEFC ;
- VU** l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une gestion durable de ses forêts communales, dans le respect des principes environnementaux, économiques et sociaux ;
- VU** le plan simple de gestion approuvé de la forêt communale de Sillingy, garantissant une gestion conforme aux objectifs de durabilité ;
- VU** le rapport présenté par Monsieur Jérôme CHAMOSSET, Conseiller délégué aux forêts;

Délibération 2025-028 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025

**CONSIDÉRANT :**

- que la certification PEFC est un gage de gestion durable, valorisant les produits issus des forêts communales et permettant d'accéder à certains dispositifs d'aide ;
- que cette démarche répond aux engagements environnementaux de la commune et contribue à la préservation des ressources naturelles locales ;
- qu'une aide financière du Département de la Haute-Savoie est envisageable pour accompagner cette certification ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré, décide de :

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
24 Unanimité		

**ENGAGER** la commune de Sillingy dans la démarche de certification PEFC pour l'ensemble de ses forêts communales.

**ADHÉRER** aux engagements de gestion durable prévus par la certification PEFC, conformément aux référentiels en vigueur.

**AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la démarche de certification PEFC, y compris les conventions et engagements requis.

**SOLLICITER** une subvention auprès du Département de la Haute-Savoie dans le cadre de cette démarche de certification, afin de couvrir tout ou partie des frais liés à l'adhésion et au suivi.

**AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'instruction et la signature de la demande de subvention correspondante.

**Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.**

Le Maire  
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance  
Philippe LANGANNÉ

Délibération 2025-028 exécutoire compte tenu :	
De sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De sa mise en ligne le :	17 avril 2025